

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental / Secondaire</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du 14/08/2012 au 17/10/2012</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 17/10/2012</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mots-clés :</p> <p>Appel à projets - Education interculturelle- Ouverture aux langues et aux cultures</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ; - À Madame et Messieurs les Gouverneurs ; - À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ; - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs. <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Service général de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales ; - Aux Associations de Parents.
---	---

Signataire		
Ministre / Administration :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse	
Personnes de contact		
Service ou Association : Classes de dépaysement, partenariats culture-enseignement, avantages sociaux et classes-passerelles		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Schuhmann Patrick	02/690 83 55	patrick.schuhmann@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email



Développer des actions d'éducation interculturelle - Appel à projets

Madame, Monsieur,

Pour la cinquième année consécutive, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose de soutenir et valoriser les initiatives dans le domaine de **l'éducation interculturelle**.

Je vous invite dès lors à prendre connaissance de l'**appel à projets** suivant **visant à développer ce type d'action** pendant l'année scolaire 2012-2013.

1. Cadre

Cet appel à projets action se situe dans la ligne de l'article 6 du Décret Missions, à savoir, préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

La mise en place de cet appel à projets poursuit principalement les **objectifs suivants** :

- impliquer les élèves dans des actions d'éducation à la diversité culturelle ;
- lutter contre le racisme et les stéréotypes ;
- éduquer à la citoyenneté ;
- développer le « mieux vivre ensemble ».

Il invite donc les écoles à **valoriser, développer ou imaginer une dimension interculturelle dans le cadre de leurs cours**¹ pendant l'année scolaire 2012-2013.

NATURE DES ACTIVITÉS

Les activités proposées devront nécessairement :

- s'intégrer dans le projet d'établissement et dans le vécu d'école ;
- être construites par une équipe composée au minimum du (des) titulaire(s) de la classe ou du cours et un partenaire extérieur (enseignant(s) OLC, association(s), ...) ;
- comporter **une ou plusieurs dimension(s) culturelle(s)** clairement identifiée(s) (la dimension linguistique peut être associée à la dimension culturelle²) ;
- ouvrir à **plusieurs cultures / langues** (représentées dans la classe, dans l'école ou en dehors) ;

¹ Si nécessaire, des exemples d'activités répondant aux attentes de cet appel à projets sont consultables sur www.enseignement.be/olc (rubrique « Bonnes pratiques »)

² « *Éveil aux langues* » C. Blondin (ULg) ; « *Raconte-moi ta langue* » C. Hélot et A. Young (IUFM de Strasbourg) ; « *Comparons nos langues* » N. Auger (Université de Montpellier III) ; ...

- aboutir à une **action ou réalisation concrète**.

Une **subvention de 1.500 € maximum** pourra être octroyée à chaque projet sélectionné. Un seul projet par établissement scolaire (le cas échéant par implantation) pourra être soutenu.

Chaque établissement sélectionné devra introduire un **bilan sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés pour le 14 juin 2013.

Au-delà de cette date, les dossiers ne seront pas pris en considération et par conséquent **la liquidation des montants sollicités ne pourra pas être effectuée**.

2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous niveaux et réseaux confondus.

Les projets doivent être introduits et signés par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur concerné via le formulaire prévu à cet effet.

3. Critères de sélection et indicateurs

Parmi les projets qui seront déposés, un budget de soutien sera octroyé aux projets qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous. Ceux-ci sont axés tant sur le **processus** que sur le **résultat**.

Élaboration du projet

- Intervention de partenaires extérieurs
- Référence à des projets réalisés, des bonnes pratiques, des ouvrages ou études sur le sujet
- Collaboration et concertation entre enseignants et partenaires éventuels
- Implication des élèves

Pertinence du projet

- Adéquation à l'article 6 du Décret Missions
- Référence explicite au Projet d'établissement
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ...
- Finalités et valeurs développées - Apprentissages visés
- Transdisciplinarité, complémentarité avec les apprentissages disciplinaires
- *Transférabilité* du projet (effet « boule de neige ») au sein de l'école, à l'extérieur.

Compétences interculturelles développées

- Ouverture à l'autre : meilleure connaissance, reconnaissance, valorisation
- Décentration de son propre cadre de référence - Compréhension des références propres à d'autres cultures
- Réflexion sur ce que nous sommes et la manière dont nous vivons ensemble
- Communication démocratique et interculturelle
- Capacité à prendre de la distance par rapport aux stéréotypes et préjugés

Dimensions culturelles traitées

- Activités associant les apports de diverses cultures : éviter *l'ethnocentrisme* (mono ou biculturel)
- Projet ou thème traité abordant plusieurs dimensions, aspects, domaines culturels et/ou linguistiques
- Dépasser le visible, les apparences, les stéréotypes pour éviter les dérives de *folklorisation* - *ethnisation* – *tourisme* – *exotisme* - ...

Démarche pédagogique : mise en œuvre de méthodes actives

- Sens de l'activité et des apprentissages pour les élèves
- Questionnement véritable des élèves - Activités de recherche et de production
- Interactions – Échanges - Collaboration
- Approche pluri ou interdisciplinaire
- Réalisation(s) concrète(s) et/ou action(s) vers l'extérieur
- Attractivité des supports visuels et/ou auditifs utilisés et/ou créés : livres de contes, reproductions d'œuvres, photos, bandes sonores, musiques, ...³
- Pertinence des personnes ressources invitées (témoins, familles, experts, ...)

Ne pourront pas être pris en compte

- Le financement de la fête d'école
- Le financement de projets humanitaires
- Les dépenses en personnel enseignant
- Les dépenses de mobilier (en ce compris informatique)
- Les dépenses liées aux repas et collations

4. Suivi du projet

Chaque établissement sélectionné devra rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées. Ce rapport devra **nécessairement** reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants). Dans cette perspective, un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection.

Par ailleurs, au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2012-2013, une **valorisation des actions particulièrement réussies** sera envisagée (publication sur le site www.enseignement.be/olc et, par exemple, présentation lors d'une séance plénière organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- du chargé de mission pour l'Éducation interculturelle (DGEO) ;
- d'un représentant de la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire ;

³ Il convient d'attirer votre attention sur les droits à l'image, droits d'auteur, ...

- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un représentant du Centre Bruxellois d'Action Interculturel (CBAI) ;
- d'un représentant de CGé, ChanGements pour l'égalité ;
- d'un expert en pédagogie interculturelle.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

1° Le jury recevra les **candidatures au plus tard le mercredi 17 octobre 2012**, le cachet de la poste faisant foi et par mail à l'adresse suivante : patrick.schuhmann@cfwb.be .

Le chargé de mission pour l'Éducation interculturelle se tient à la disposition des équipes éducatives en cas de besoin (élaboration du projet, mise en œuvre, ...) : patrick.schuhmann@cfwb.be - 02 690 83 55.

2° Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

3° Le jury communiquera les **résultats** de la sélection au plus tard le 6 décembre 2012.

4° Un **portefeuille de lecture** sera adressé aux écoles qui auront remis un projet.

5° Les activités d'éducation interculturelle proposées devront au minimum être organisées entre le mois de janvier 2013 et le mois d'avril 2013.

6° Le chargé de mission pour l'Éducation interculturelle se rendra **sur le terrain** pour constater la mise en œuvre des actions annoncées.

7° Pour le **vendredi 14 juin 2013**, les écoles devront rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés.

8° Les **subventions** seront **liquidées** sur base des justificatifs et de l'accord du Comité d'accompagnement au plus tard le lundi 2 septembre 2013.

6. Divers

Pour terminer, je tiens à vous rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles favorise des projets d'échanges à travers les programmes eTwinning et Comenius pour lesquels vous trouverez des informations sur les sites suivants : www.enseignement.be/etwinning et www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE



APPEL À PROJETS - ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 -
« DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE »
Formulaire de candidature

À retourner pour le mercredi 17 octobre 2012 au plus tard à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire – À l'attention de Patrick SCHUHMANN

Rue Adolphe Lavallée, 1 (3F344) - 1080 Bruxelles

Ainsi qu'à l'adresse mail suivante : patrick.schuhmann@cfwb.be

I En remplissant le présent formulaire, veillez à être lisible et à compléter uniquement les espaces prévus à cet effet. Si nécessaire, vous pouvez joindre des annexes.

1. Titre du projet

2. Porteurs du projet

Établissement scolaire :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Niveau : Fondamental ordinaire – Secondaire ordinaire - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé *

Réseau : CF – OS – LSC – LSNC *

Adresse :

Code postal : **Localité :**

Tél. : **Fax :** **Courriel :**

Population scolaire :

Personne responsable du projet (nom et prénom) :

Tél. : **Courriel :**

Classe(s) concernée(s) :

Nombre d'élèves concernés :

Enseignants associés au projet (nom, prénom et qualification ☐ exemple : AESI en langues germaniques) :

Partenariat OLC : OUI – NON *

(* Biffer les mentions inutiles)

Si oui, avec quels pays : ESPAGNE – GRÈCE - ITALIE – MAROC – PORTUGAL – ROUMANIE – TURQUIE - CHINE *

(* Biffer les mentions inutiles)

Autres partenaires associés au projet :

Matières concernées : TOUTES - À PRÉCISER * :

(* Biffer les mentions inutiles)

3. Décrivez brièvement votre projet

4. Plan d'actions

Quand comptez-vous lancer votre projet ?

Quand sera-t-il terminé ?

DESCRIPTIF⁴:

Elaboration de votre projet

Pertinence du projet :

⁴ Pour chacune des rubriques suivantes, veuillez vous rapporter aux critères de sélection et expliciter votre projet en référence à ceux-ci.

Intentions pédagogiques :

Mise en œuvre des activités prévues en mettant en évidence des moments clés de la démarche « interculturelle » :

Résultats attendus

Evaluation du projet

5. Projet d'établissement

Une copie de votre projet d'établissement doit être annexée à ce formulaire.

6. Budget sollicité

Décrivez **précisément** les dépenses financières que votre projet implique (achat d'outils pédagogiques ou de matériel divers, organisation de visites à l'extérieur, contribution de personnes ressources extérieures, ...) :

i *Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection.*

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
4.	€
5.	€
TOTAL (soutien de maximum 1500 €)	€

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 1500 €, précisez le coût total :

Merci de préciser également les autres sources de financement du projet :

Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :